

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des recours collectifs)

35
c

N° : 500-06-000470-092

RENÉ CORNELLIER sr ET AL.
Requérants

c.

LA PROVINCE CANADIENNE DE LA
CONGRÉGATION DE SAINTE-CROIX

et

COLLÈGE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-
COEUR (« Collège Notre-Dame »)
Intimés

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC,
agissant pour le MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU
SPORT

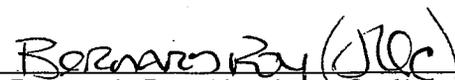
et

COMMISSION SCOLAIRE DU FLEUVE-
ET-DES-LACS
Mis en cause

COMPARUTION

Nous comparaissons pour le Procureur général du Québec, agissant pour le
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, sous toutes réserves que
de droit.

Montréal, le 9 juillet 2012


Bernard, Roy (Justice - Québec)
Procureurs du mis en cause le Procureur
général du Québec, agissant pour le Ministère
de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Droits de
Gouvernement du Québec
Police Justice MONTREAL
0264633-0089-1404

2012-07-10
60150

148066

N° : 500-06-000470-092
COUR SUPÉRIEURE
(CHAMBRE DES RECOURS COLLECTIFS)
DISTRICT DE MONTRÉAL

RENÉ CORNELLIER sr ET AL.
Requérants

c.

LA PROVINCE CANADIENNE DE LA
CONGRÉGATION DE SAINTE-CROIX

et

COLLÈGE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-COEUR
(COLLÈGE NOTRE-DAME)

Intimés

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, agissant
pour le MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET
DU SPORT

et

COMMISSION SCOLAIRE DU FLEUVE-ET-DES-
LACS

Mis en cause

Comp
Nom au long.
Concerne.

COMPARUTION

ORIGINAL

Sophie Primeau, avocate
Bernard, Roy (Justice - Québec)
Palais de justice
1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 393-2336, poste 51530
Télécopieur : 514 873-7074
BB1721
N/D : CM-2012-003576 (350)

60,50

COURTE DE MONTRÉAL
PLAINTIF

10 JUIN 2012 13 25

36
u

CANADA

COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Droits de greffe
Gouvernement du Québec
Palais Justice MONTREAL
0264679-0126-1401

2012-07-11

70,75

NO : 500-06-000470-092

RENÉ CORNELLIER sr ET AL.

Requérants

c.

LA PROVINCE CANADIENNE DE LA
CONGRÉGATION DE SAINTE-CROIX

et

COLLÈGE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR
(Collège Notre-Dame)

Intimés

et

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET
DU SPORT

et

COMMISSION SCOLAIRE DU FLEUVE-ET-
DES-LACS

Mis en cause

COMPARUTION

Nous comparaissons pour la mise en cause, COMMISSION SCOLAIRE DU FLEUVE-ET-DES-LACS, en cette cause, sous toutes réserves que de droit.

Québec, le 5 juillet 2012

Morency Société d'Avocats

**MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS, S.E.N.C.R.L.
(Me Bernard Jacob)**

Procureurs de la mise en cause
COMMISSION SCOLAIRE DU FLEUVE-ET-
DES-LACS

N° 500-06-000470-092

148362

COUR SUPÉRIEURE
DISTRICT DE MONTRÉAL

RENÉ CORNELLIER sr ET AL.

Requérants

C.

LA PROVINCE CANADIENNE DE LA
CONGRÉGATION DE SAINTE-CROIX
et
COLLÈGE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-
CŒUR (Collège Notre-Dame)

Intimés

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR
ET DU SPORT
et
COMMISSION SCOLAIRE DU FLEUVE-ET-
DES-LACS

Mis en cause

COMPARUTION

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

3075, ch. des Quatre-Bourgeois, bureau 400
Québec (QC) G1W 4X5
T 418 651-9900 F 418 651-5184
morencyavocats.com
Québec Montréal Lévis St-Jean-sur-Richelieu

Me Bernard Jacob
N/D, 8019118
CASIER : 49
CODE JURIDIQUE BP 0876

Comp 70,75 \$
JHO

Concerné l'écriture
le nom au complet

2012 JUL 10